

Budget 2018

De nouveaux projets à votre service, sans augmentation de vos impôts

Mot du maire

Chères Bonneuillaises, chers Bonneuilloux,

Le Conseil municipal a voté, en mars dernier, le budget 2018 de la commune. Vous le constaterez en recevant votre feuille d'imposition locale à l'automne prochain : les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, votés par la commune, ne changent pas et restent parmi les plus bas du département du Val d'Oise.

La bonne santé financière de notre village nous permet également d'engager de nouveaux investissements pour améliorer la qualité de nos services et accompagner le développement raisonnable de la commune. En accordant quelques minutes à la lecture de notre magazine d'information, vous pourrez prendre connaissance de ces nouveaux projets.

Un mot sur la réalisation de notre nouvel équipement périscolaire : il sera achevé pour la prochaine rentrée scolaire.

Je tiens à cette occasion à remercier les adjoints et conseillers municipaux, ainsi que les agents communaux qui ont participé à la réalisation de cette structure. Notre village dispose de moyens humains et techniques limités et le suivi de ce chantier complexe nous a tous énormément mobilisés au cours des derniers mois, afin de trouver des solutions aux multiples difficultés que l'on peut rencontrer sur chantier de cette importance.

Tout cela est désormais derrière nous et s'ouvrira prochainement une nouvelle page de l'évolution de Bonneuil-en-France avec le lancement de ce nouvel équipement qui améliorera considérablement l'accueil de nos enfants, mais également le fonctionnement de notre école.

À l'approche de la fin d'année scolaire, je tiens également à féliciter nos enseignants pour l'excellent travail qu'ils accomplissent auprès de tous nos enfants, en vous invitant à nous retrouver à leur côté dans le cadre de la grande kermesse qui aura lieu le 29 juin prochain.



Votre Maire, Jean-Luc Herkat

Les chiffres du budget 2018

La bonne santé financière de la commune a été confirmée à l'occasion du vote de ce budget. Principale information à retenir: cette année encore, les taux de la part communale de la taxe d'habitation et des taxes foncières, votés par le conseil municipal, n'augmentent pas par rapport à 2017.

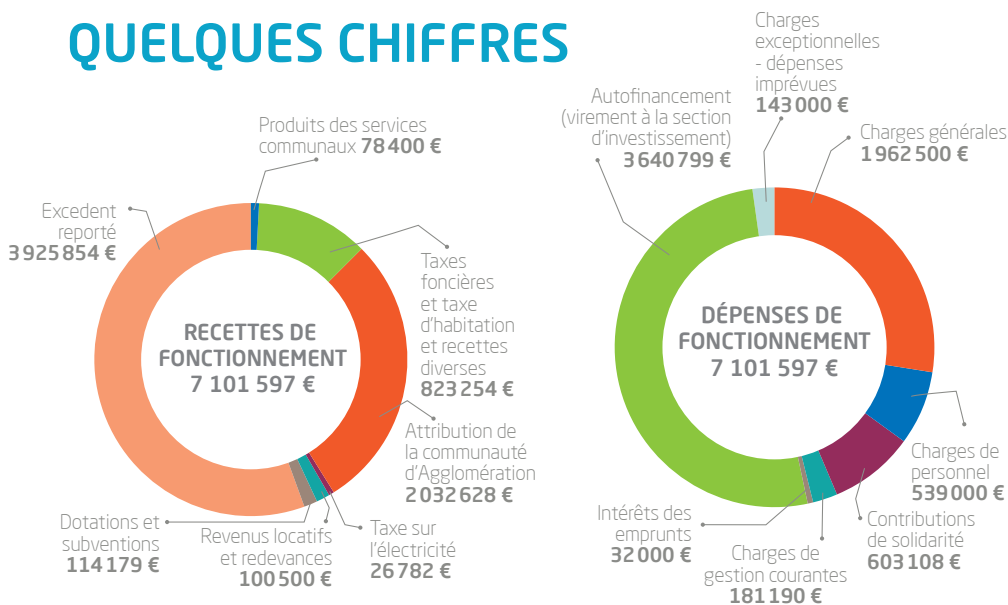
COMBIEN ÇA COÛTE ?

Voici les principaux montants de dépenses courantes inscrites au budget, pour un an.

- Les dépenses d'électricité **90 000 €.**
- Les factures d'eau **30 000 €.**
- Les frais de restauration scolaire **65 000 €.**
- Les factures de carburants des véhicules et engins communaux **6 000 €.**
- Les fournitures scolaires **21 000 €.**
- Les frais d'assurances **60 000 €.**
- Les frais d'entretien des bâtiments communaux **200 000 €.**

- Les contrats de prestations de services avec des entreprises extérieures **360 000 €.**
- Les frais de télécommunications **30 000 €.**
- Les fêtes, cérémonies, animations, spectacles **220 000 €.**
- Les indemnités versées au Maire et aux adjoints **24 000 €.**
- La contribution au service d'incendie et de secours du Val d'Oise **137 394 €.**

QUELQUES CHIFFRES



VRAIES ET FAUSSES IDÉES SUR LE BUDGET

Toutes les sommes inscrites au budget doivent être obligatoirement dépensées.

FAUX Le budget établit des prévisions pour chaque poste de dépense de la commune. Dans la plupart des cas, ces prévisions sont supérieures aux dépenses réelles. Par exemple, en 2017, seuls 60 % du budget prévu pour les charges générales a été effectivement dépensé. La différence entre les sommes inscrites au budget et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune. Ainsi, les économies de fonctionnement réalisées en 2017 et validées par le trésorier-payeur dans le compte administratif de la commune constituent une recette du budget d'investissement de 2018.

Chaque année, les dépenses communales augmentent systématiquement.

FAUX A Bonneuil-en-France, les prévisions budgétaires sont très majoritairement renouvelées d'une année sur l'autre, la commune n'engageant pas de dépenses supplémentaires de fonctionnement d'une année à l'autre. En revanche, le budget d'investissement peut varier plus fortement en fonction des travaux et réalisations à mettre en œuvre.

La ville est peu endettée

VRAI En 2018, la commune remboursera environ 240 000 euros d'emprunts (capital et intérêts), ce qui reste un niveau très faible

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION: ALLEZ-VOUS EN BÉNÉFICIER ?

On y voit plus clair dans cette réforme gouvernementale qui commencera à s'appliquer dès cette année.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 28 000 €/an, majoré de 8 000 € pour les 2 demi-parts suivantes et 6 000 € pour chaque demi-part au-delà (soit environ 45 000 € de revenu fiscal annuel pour une famille de 4 personnes).
- Les personnes âgées de plus de 60 ans.
- Les veufs et veuves quel que soit leur âge.
- Les titulaires d'une allocation handicapé.

QUELLES ÉCHÉANCES ?

- 30 % d'exonération dès novembre 2018.
 - 65 % d'exonération en 2019.
 - Exonération totale en 2020.
- Ces exonérations concernent toutes les collectivités qui prélèvent l'impôt par le biais de la taxe d'habitation (conseils départementaux, communes, syndicats intercommunaux, intercommunalités).

QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COMMUNES POUR COMPENSER LA PERTE DE RECETTE ?

La perte de la taxe d'habitation sera intégralement compensée par l'état sur la



base des recettes effectivement perçues en 2017. Pour information, le produit de la Taxe d'habitation à Bonneuil-en-France est très faible: 65 141 € prévus en 2018, avec un taux qui reste très bas: 4,92 %

VERS LA CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



▲ Visite du futur Centre technique Municipal par le Maire Jean-Luc Herkat et Claude Bonnet, premier adjoint au maire. De généreux volumes qui seront prochainement réhabilités et permettront d'accueillir les ateliers et les garages municipaux.

Le budget 2018 lance ce projet de création d'un local qui permettra de stocker l'ensemble des outils, véhicules et fournitures des services techniques de la ville (plantations, matériels pour fêtes et cérémonies, sel de déneigement, décorations de Noël, etc.). Les agents communaux utilisent actuellement des locaux devenus trop petits dans les dépendances de la mairie et de la salle polyvalente. Le projet porte sur la réhabilitation des anciens bâtiments de l'entreprise Joder, rue de Gonesse en cœur de village, que la ville a rachetés récemment après l'abandon d'un projet de transformation en logements par un promoteur privé. Offrant une surface au sol d'environ 400 mètres carrés et d'un généreux volume

sous toiture, ce local permettra d'améliorer les conditions de travail des agents. L'accès se fera depuis le chemin de Mareil en utilisant une bande de terrain le long du nouvel équipement périscolaire construit sur le terrain qui était également propriété de cette entreprise. Une fois la réalisation de cet équipement achevée, la commune procédera à la rénovation complète du chemin de Mareil. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, une année au moins sera nécessaire pour mener ce projet jusqu'à son terme. La mise en service peut être envisagée au début de l'automne 2019.

Le montant total de cet investissement s'élève à 1 200 000 €.

LE FUTUR ÉQUIPEMENT PÉRISCOLAIRE EN COURS DE FINITION

Le chantier aura mis plus de temps que prévu, après la défaillance d'une des entreprises de second œuvre et des difficultés techniques rencontrées lors de la réalisation des sols en raison des intempéries hivernales tardives, mais désormais, tout avance à bon rythme pour envisager une mise en service du nouvel équipement à la rentrée de septembre. Les familles et les enfants pourront donc bénéficier dès la rentrée d'un nouveau centre d'accueil pré- et post-scolaire et d'un centre de loisirs qui fonctionnera pendant les vacances scolaires. Quant aux enfants, ils déjeuneront dans une cantine toute neuve, plus spacieuse et plus confortable. La réalisation de cet équipement a fortement mobilisé les services de la ville et des élus qui ont géré les aléas d'un chantier complexe, sans disposer des moyens humains et techniques dont disposent les grandes villes pour conduire ce type de projets.

À noter que 250 000 € inscrits au budget d'investissement 2018 permettront l'acquisition du mobilier, des fournitures diverses (livres, jeux, etc.), des jeux extérieurs et de la cuisine.



RÉAMÉNAGEMENT D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE

Les locaux de la restauration scolaire qui sera très prochainement transférée dans le nouvel équipement périscolaire vont être réaménagés pour y créer une salle de classe.

La création de cette salle de classe permettra de faire à une augmentation des effectifs et sera immédiatement disponible en cas de besoin.

▶ **Montant de l'investissement : 150 000 €**

EN BREF

• RÉAMÉNAGEMENTS AU CIMETIÈRE

La commune va procéder à l'élargissement de l'esplanade qui entoure le monument aux morts, à la réfection des allées et à divers travaux d'embellissement et de modernisation du cimetière. Montant de l'investissement : 90 000 €.

• TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

Des travaux de modernisation de la rue du Pont-Yblon seront réalisés cette année pour un montant de 80 000 €. Rue de Gonesse et rue Alexandrine Deslandes, d'importants travaux vont être engagés pour réhabiliter les collecteurs principaux d'eaux usées et eaux pluviales. Ces canalisations passent à l'arrière des proprios et devraient donc effectuer sans trop de gêne pour la circulation et les riverains. Montant de l'investissement : 600 000 €

• PROJET D'AMÉNAGEMENT RUE DE DUGNY



L'ancienne Grange et les terrains situés à l'angle de la rue de Dugny et du Chemin de la Voirie vont être rachetés par la commune pour un montant de 250 000 €, prix fixé en accord avec le propriétaire et le service des domaines. Ces bâtiments à usage agricole n'offrent guère de possibilités de transformation ou de réutilisation, c'est pourquoi la ville envisage leur démolition afin de réaliser un square et un parking en sous-sol d'une dizaine de places dans ce secteur qui est l'un des plus denses du village. L'aménagement ouvrira une nouvelle perspective, plus aérée et plus verte, qui renforcera le cachet de la rue de Dugny et améliorera les conditions de circulation et de stationnement.

• RENFORCEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION

Le budget 2018 prévoit l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection chemin de la Piste.

80 000 €

C'est le montant total que la ville a investi pour équiper l'ensemble des classes et locaux de l'école d'un système d'éclairage de dernière génération par LED. Ces lampes permettent de réduire la consommation d'électricité de 70 à 80 %, à performances égales. Leur durée d'utilisation est également en très nette progression par rapport aux anciennes lampes à basse consommation.

RETOUR EN IMAGES SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI NOUS ONT RÉUNIS.

31 mars

À la chasse au chocolat

Les rires des enfants et les sourires des parents ont marqué la traditionnelle chasse aux œufs organisée au complexe sportif et à la salle polyvalente le 31 mars dernier. Les enfants sont partis en quête de petits œufs en plastique qui sont ensuite échangés en friandises de toutes sortes distribuées par le Maire, Jean-Luc Herkat et Jean-Michel Giolitto, adjoint, en présence de nombreux élus du conseil municipal.



Du 19 au 26 mai

De retour de Malte

Le voyage annuel organisé par la municipalité a conduit 39 participants à la découverte de l'île de Malte, du 19 au 26 mai dernier. C'est le neuvième voyage que la municipalité organise afin de permettre aux Bonneulleux de bénéficier d'un prix très attractif pour effectuer un beau voyage, la moitié du prix étant pris en charge par la commune. En 2017, un groupe de quarante personnes s'était envolé en direction de la Sardaigne, après un séjour en Bulgarie en 2015, puis à Saint-Domingue en 2016. « Ces voyages permettent également de nouer de très beaux liens d'amitié entre les participants », précise Jean-Michel Giolitto, adjoint au Maire chargé des fêtes et cérémonies.



27 mai

Les bons résultats du foot à Bonneuil

L'année sportive s'achève pour le club de foot de Bonneuil sur de excellents résultats. En effet, les équipes seniors accèdent à la division supérieure pour la prochaine saison et l'équipe première a remporté le titre de champion du Val d'Oise. Bravo à tous !



9 juin

Sortie pêche

Cette animation traditionnelle de la commune vous conduira au bord des étangs de Saint-Leu d'Esserent, dans l'Oise, pour taquiner la truite. Renseignements et inscriptions en mairie.

11 juin

Banquet médiéval et traditions en Normandie

Une journée découverte en Normandie organisée par la Commission des Fêtes et cérémonies. Au programme: visite du Pressoir d'Or à Boisement puis départ pour les Andelys et le repas médiéval servi en costume d'époque, suivi d'une conférence sur le Moyen Âge et d'une visite du Petit-Andelys. Départ en car de Bonneuil à 8 h. Inscriptions en mairie avant le 4 juin. Participation: 10 € par personne. Il reste encore quelques places.

24 juin

Foire à la brocante

Les exposants sont attendus dans le centre du village pour cette édition de la brocante. Si vous souhaitez tenir un stand, pensez à réserver votre emplacement au plus tôt. Renseignements et inscriptions en mairie.



L'AGENDA

29 juin

Kermesse de l'école

Un rendez-vous traditionnel en cette fin d'année scolaire préparé par les enseignants et les parents d'élèves.

1^{er} juillet

Sortie à Center park

Les familles sont conviées à passer deux journées sportives au vert et à prix modique dans le cadre de cette sortie organisée par la commune.

Renseignements et inscriptions en mairie.

3 juillet

Sortie au Parc Astérix

Une journée dans ce parc d'attractions offerte par la municipalité aux adolescents du Village. Inscription en mairie.

1^{er} septembre

Fête du Village

La ville vous invite toute la journée de 11 h à 18 h au complexe sportif: animations les enfants et les ados, stand restauration. En soirée, grand repas partagé à la salle polyvalente. Avec au menu un couscous préparé par Momo, le patron du café-restaurant « Bon piccolo ».



► La carte d'identité à portée de clic

Vous devez demander ou renouveler une carte d'identité, rien de plus simple. Pour éviter les files d'attente il suffit d'effectuer une pré-demande sur Internet sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>. La démarche, très simple et s'effectue en six étapes clairement expliquées.

À noter que la mairie de Bonneuil-en-France n'est pas équipée pour délivrer les cartes d'identité et les passeports. Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

► Une aide pour le transport scolaire



Roissy Pays de France accompagne les familles au quotidien en prenant en charge une partie des frais de transport scolaires pour les collégiens, lycéens, étudiants et apprentis. Renseignez-vous auprès de la mairie, du Service scolaire KEOLIS-CIF au 01 60 03 63 59 ou sur d'infos sur www.roissypaysdefrance.fr

Bulletin d'information de la ville de Bonneuil-en-France

Directeur de la publication : Jean-Luc Herkat / Conception, rédaction, mise en page & impression : RDVA (01 34 12 99 00) / Dépôt légal : à parution.